



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## défense : fonctionnement

Question écrite n° 45785

### Texte de la question

M. Jacques Blanc attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation des armées au regard des nouvelles technologies. Ainsi, à l'heure où l'ensemble de l'administration française se tourne de plus en plus vers les nouvelles technologies, il souhaiterait qu'il lui indique si, à l'image de nos voisins britanniques, son ministère envisage, lui aussi, dans un proche avenir, d'effectuer ses commandes de matériel et de fournitures de bureau via Internet. Par ailleurs, dans le cadre de la politique de dématérialisation des documents papier, il aimerait connaître l'état d'avancée du processus d'information au sein du ministère de la défense, tel que celui du bulletin officiel des armées, ainsi que le coût total de cette opération.

### Texte de la réponse

Dans le contexte actuel de fort développement du commerce électronique, le ministère de la défense se préoccupe de développer le recours aux échanges de données informatisées (EDI). Il s'est ainsi engagé dans le processus de dématérialisation de la commande publique et a récemment notifié le premier marché EDI, accepté en septembre 1999 par les autorités françaises. Il conduit en effet une expérimentation s'inscrivant dans le contexte particulier du programme Rafale. Le CERALI (centre Rafale de logistique intégrée) a pour objectif d'assurer l'approvisionnement en pièces détachées ou rechanges des unités armant cet avion. Cette activité génère 170 000 commandes par an (soit environ 850 par jour), se traduisant par 850 000 actes annuels de mandatement (paiement). La création du CERALI remonte à 1993, la décision d'utiliser les techniques d'EDI sous le contrôle de la Cour des comptes à 1995. L'expérience conduit à une dématérialisation de tous les actes d'exécution de la commande jusqu'au paiement en étroite concertation avec la direction générale de la comptabilité publique. En ce qui concerne la généralisation de la dématérialisation des procédures de l'achat public, l'action du ministère de la défense s'inscrit dans un cadre interministériel, où une démarche est à l'étude qui permettra la généralisation de l'usage d'Internet et des nouvelles technologies de l'information ainsi que l'utilisation des échanges de données informatisées pour la gestion du marché et les procédures de dépenses publiques. Le ministère de la défense a participé au cours du premier semestre 2000 aux travaux relatifs à la simplification des imprimés marchés publics, ce qui a permis, sous l'égide du secrétariat général de la commission pour les simplifications administratives (COSA), de mettre au point un dossier dématérialisé (dossier de candidature et imprimé de publicité nationale dans le cadre de la mise en concurrence des entreprises). S'agissant de la dématérialisation du Bulletin officiel des armées, un projet intitulé BOREALE (Bulletin Officiel REALisé sous forme Electronique) a été lancé en 1996 afin de mettre en oeuvre un système électronique de gestion documentaire de ce support de publication. Ce dispositif simplifiera à terme son élaboration et sa mise à jour tout en modernisant ses modes de consultation. Le projet comprend le stockage et la mise à jour des textes de référence, leur diffusion en temps réel via les réseaux internes du ministère (version électronique) ou en temps différé par les réseaux publics (version papier ou support cédérom). La mise à disposition du système complet, comprenant également la numérisation de l'ensemble des textes en vigueur, est prévue pour la fin de l'année 2001. Les coûts afférents à ce projet sont estimés à 1 700 000 euros en matière d'investissement (dépenses réalisées depuis 1996 et évaluées jusqu'en 2001), et à 92 000 euros annuellement

en matière de fonctionnement (à partir de 2002). Le projet BOREALE permet une importante réduction des coûts relatifs à l'édition et à la diffusion du Bulletin officiel des armées, estimés à ce jour à 3 050 000 euros par an.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Blanc](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45785

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'etat

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mai 2000, page 2674

**Réponse publiée le :** 14 août 2000, page 4807